

13 mar 2008 -20:00

## Le Conseil de Sécurité de l'ONU adopte la résolution 1804 FDLR relative à l'Est du Congo

Le Conseil de Sécurité a adopté aujourd'hui à l'unanimité une résolution exigeant des FDLR, ex-Far/Interahamwe et autres groupes armés rwandais en RDC qu'ils déposent immédiatement leurs armes et qu'ils quittent l'est du Congo. On sait que la présence de ces groupes armés illégaux originaires du Rwanda exerce depuis 1994 une influence déstabilisante sur la situation sécuritaire à l'est du Congo.

Le Conseil de Sécurité a adopté aujourd'hui à l'unanimité une résolution exigeant des FDLR, ex-Far/Interahamwe et autres groupes armés rwandais en RDC qu'ils déposent immédiatement leurs armes et qu'ils quittent l'est du Congo. On sait que la présence de ces groupes armés illégaux originaires du Rwanda exerce depuis 1994 une influence déstabilisante sur la situation sécuritaire à l'est du Congo.

Adoption de la résolution 1804 FDLR Bruxelles, le 13 mars 2008 Le Conseil de Sécurité a adopté aujourd'hui à l'unanimité une résolution exigeant des FDLR, ex-Far/Interahamwe et autres groupes armés rwandais en RDC qu'ils déposent immédiatement leurs armes et qu'ils quittent l'est du Congo. On sait que la présence de ces groupes armés illégaux originaires du Rwanda exerce depuis 1994 une influence déstabilisante sur la situation sécuritaire à l'est du Congo. Pour le Ministre De Gucht l'adoption de cette résolution constitue un signal important à l'adresse du FDLR qu'il est temps de mettre un terme à leur présence néfaste dans l'est du Congo. "Cette exigence de la communauté internationale soutient le gouvernement de la RDC dans ses efforts visant à mettre un terme à la situation sécuritaire dangereuse dans l'est qui cause encore de grandes souffrances parmi la population civile. C'est pour cela que l'autorité de l'Etat doit être rétablie et que les groupes armés illégaux doivent être bannis" indique le Ministre. L'adoption de cette résolution est une conséquence du Communiqué de Nairobi qui a été signé le 09 novembre de l'année dernière par la RDC et le Rwanda. Les deux pays s'y engageaient à mettre un terme à la présence de groupes armés étrangers dans l'est du Congo, en particulier les FDLR. Ils demandaient également l'appui de la communauté internationale, en particulier de la MONUC et du Conseil de sécurité. Le gouvernement de la RDC a l'intention de convoquer à Kisangani dans les prochaines semaines une réunion avec les dirigeants politiques et militaires des FDLR pour leur signifier que leur existence en tant que groupe armé ne peut plus être tolérée. Cette initiative est saluée dans la résolution. "Je vois cette résolution comme un des éléments de l'appui que la communauté internationale apporte au processus de paix en RDC. Le traitement de la question des FDLR doit également être vu dans le contexte du processus de Goma qui a été mis en route par la conférence de janvier dernier et qui doit mener à ce que tous les groupes armés illégaux au Congo déposent les armes" ajoute le Ministre. Du reste le Conseil de sécurité indique expressément dans la résolution qu'il est disposé à prendre des sanctions ciblées à l'encontre des dirigeants des FDLR et en particulier contre ceux qui, après la rencontre de Kisangani, continuent de bloquer le désarmement et la démobilisation de leurs troupes. De telles sanctions portant sur le gel des avoirs et les interdictions de déplacement peuvent être adoptées par le comité des sanctions du Conseil de sécurité sans nouvelle résolution. En conclusion, le Ministre souligne une nouvelle fois l'importance de la lutte contre les violences sexuelles et contre l'impunité. La Belgique a plaidé avec succès pour que le Conseil de sécurité insiste également sur ce point dans la résolution. "La Belgique continuera à demander une attention constante pour ce point, dans l'intérêt des femmes et des enfants à l'est du Congo, qui sont encore quotidiennement victimes de diverses formes de violences notamment sexuelles"

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)